



Payment Services

CLEARIT

La revue suisse spécialisée en trafic des paiements
Edition 60 | Septembre 2014



Le facteur humain

Entretien avec Lothar Raif
et Hendrik Blankenberg
à propos d'un grand projet
du Credit Suisse

Système de test SIC⁴
dans la bonne voie

Feu vert pour la migration ISO

- Interview Page 3
Grand projet – le facteur humain est absolument central
 Dans les banques, le programme «Migration du trafic des paiements en Suisse» entraîne de grands projets complexes. Lothar Raif et Hendrik Blankenberg du Credit Suisse nous expliquent les aspects stratégiques, opérationnels et organisationnels de leur projet d'infrastructure. Ils abordent également la question des défis et des facteurs de succès critiques, des ressources personnelles et des ressources en temps, mais aussi des effets de la nouvelle norme ISO 20022 dans les banques en interne et au niveau de la clientèle.
- Products & Services Page 9
Système de test SIC⁴ disponible
 L'environnement de test pour la nouvelle génération suisse du traitement des paiements interbancaires a été mis en service avec succès pour euroSIC le 1^{er} juillet 2014. Le premier mois, plus de 2,5 millions de messages test livrés par les grands fournisseurs de logiciels interbancaires ont pu être réalisés. Il est maintenant temps que les banques participant au système euroSIC soient également de la partie.
- Business & Partners Page 10
Feu vert pour la migration ISO des banques
 Le projet de migration dans le trafic des paiements suisse prend pour la première fois une forme concrète au niveau des banques avec l'utilisation de la norme ISO 20022 pour les paiements interbancaires. Tous les établissements participant aux systèmes RBTR SIC et euroSIC doivent passer à la norme ISO 20022 avant la fin du mois d'avril 2018. A partir de la mi-novembre 2014, ils peuvent s'inscrire pour une fenêtre de migration.
- Standardization Page 11
Portails de validation: supports pour la migration ISO 20022
 Depuis la mi-2013, les banques et les fournisseurs de logiciel peuvent tester les messages de systèmes RBTR pour la norme ISO 20022 via le portail de validation SIC⁴. Plus de 40 000 tests ont été enregistrés pour le mois de juillet 2014.
- Standardization Page 12
Migration du trafic des paiements: plus qu'un simple changement de format
 Les banques suisses profitent du passage à SEPA pour également réduire la diversité des normes suisses. 34 pays européens misent sur la norme ISO 20022. L'exemple du fournisseur de logiciel ABACUS, met en évidence que, quoi qu'il en soit, l'introduction de nouveaux processus et normes de messages entraîne une charge de travail significative.
- Compliance Page 14
Sans compte, l'exclusion sociale menace
 Après SEPA, c'est maintenant le droit à un compte de base qui va être ancré dans l'UE. Le Parlement européen a adopté à une large majorité le 15 avril 2014 la directive sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement, le changement de compte de paiement et l'accès à un compte de paiement assorti de prestations de base.



Chers lecteurs,

Le trafic des paiements est en pleine mutation. De nouveaux fournisseurs arrivent sur le marché avec de nouveaux modèles d'affaires et des prestations de service innovantes. A intervalles toujours plus rapides, les dispositions légales et techniques modifient la carte du trafic des paiements des banques en ce qui concerne les produits destinés au client final et la machinerie du règlement. Cela nécessite un savoir-faire de plus en plus spécialisé et entraîne souvent une charge de travail supplémentaire. Ce développement, tout comme la pression croissante provoquée par les prix et la concurrence, nécessite l'optimisation des processus et la diminution des coûts de transaction. De plus, le nombre de transactions augmente dans tous les domaines et imposent, de leur côté, des exigences à l'infrastructure des marchés financiers. Parallèlement à cela, dans le monde globalisé dans lequel nous vivons, l'interconnexion ne cesse d'augmenter et souligne le rôle central du trafic des paiements pour l'économie mondiale en général et pour la Suisse en particulier.

Les solutions de paiements qui sont proposées en Suisse, sont en général bien développées. Les fournisseurs d'infrastructure et les établissements financiers continueront à jouer un rôle essentiel en tant que prestataires de trafic de paiements traditionnels, mais ils sont aussi mis au défi par ces évolutions. Avec l'harmonisation des procédures de virements, les développements dans le domaine des prélèvements et la normalisation des justificatifs, de nombreux jalons sont posés pour l'avenir même si certaines décisions doivent encore être prises. Il convient maintenant de mettre en œuvre de façon ciblée ces projets importants pour la place financière et de respecter le planning fixé.

Dans ce numéro, les thèmes traités concernant la migration du trafic des paiements en Suisse, SIC⁴ ou les développements dans le cadre de SEPA sont des éléments essentiels

du futur trafic des paiements. Le travail ne manquera pour continuer à développer ensemble des solutions efficaces pour notre place financière et par voie de conséquence pour l'économie suisse

Face à tous ces défis, il ne faut pas oublier ce qu'on a réussi à atteindre dans le domaine du trafic des paiements, mais également comment tout cela a été obtenu. Ainsi, par exemple, grâce à SIC et euroSIC, des systèmes successifs ont été perfectionnés permettant de garantir un traitement des paiements en temps réel efficace et sûr, et de soutenir l'attractivité de la place financière suisse. De manière exemplaire pour la place financière et selon une méthode qui a fait ses preuves, les petits et grands établissements sont assis à la même table lorsque les thèmes concernant le développement sont discutés. C'est aussi pour cela que nous avons réussi à ancrer largement ces systèmes et produits destinés à la place financière. Même si parfois, sur des questions isolées, les points de vue diffèrent, il est important de ne pas perdre de vue l'ensemble. La construction de l'avenir est un défi commun que doivent relever ensemble à la fois les banques régionales, PostFinance et les grandes banques. C'est la seule façon d'assurer que des millions de clients puissent profiter directement ou indirectement de cette infrastructure et qu'à l'avenir ils aient la possibilité d'utiliser des produits de paiement pratiques et sûrs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Moser'.

Dr. Jean-Philippe Moser
CEO Entris Banking SA

Grand projet – le facteur humain est absolument central

Dans les banques, le programme «Migration du trafic des paiements en Suisse» entraîne de grands projets complexes. Lothar Raif et Hendrik Blankenberg du Credit Suisse nous expliquent les aspects stratégiques, opérationnels et organisationnels de leur projet d'infrastructure. Ils abordent également la question des défis et des facteurs de succès critiques, des ressources personnelles et des ressources en temps, mais aussi des effets de la nouvelle norme ISO 20022 dans les banques en interne et au niveau de la clientèle.

CLEARIT: Les infrastructures – les routes, l'électricité, les télécommunications, le trafic des paiements, etc. – sont de la plus grande importance pour une économie nationale. Par exemple, si les routes sont négligées, la circulation devient plus dense, les transports deviennent plus longs, plus chers et les usagers insatisfaits. Les lignes électriques aériennes sont exposées aux catastrophes climatiques, peuvent tomber en panne et pour le plus grand malheur des personnes concernées elles ne fonctionnent pas pendant des heures, des jours ou des semaines. Que se passerait-il si nous ne modernisons pas l'infrastructure du trafic des paiements en Suisse?

Lothar Raif: En fait, le trafic des paiements est quasiment l'artère vitale de l'économie. Si nous le négligeons, cela aurait surtout deux conséquences. D'une part, nous ne pourrions plus offrir aux clients privés et aux entreprises la fiabilité et la rapidité des prestations actuelles. Aujourd'hui, le trafic des paiements fonctionne sans encombre grâce à une infrastructure stable et fiable, et nous pouvons compter dessus. Les promesses de paiement sont tenues et les paiements sont réglés et arrivent chez les clients à temps. Tout cela serait sensiblement déstabilisé. D'autre part, la Suisse est économiquement très liée à l'UE. La modernisation n'est donc pas une fin en soi. Nous modernisons parce que nous voulons faire en sorte que la relation avec nos partenaires les plus importants soit garantie et que les paiements transfrontaliers continuent à fonctionner sans accroc. La cohérence avec l'infrastructure en Europe – notamment pour XML et SEPA – est impérative.

Les solutions d'infrastructure suisses ont un très haut degré d'automatisation, sont peu onéreuses et – comme vous venez de le décrire – elles fonctionnent très bien. Mais d'un autre côté, dans le contexte actuel où les budgets sont serrés, le goût de l'innovation dans le monde bancaire est limité.

Hendrik Blankenberg: Le trafic des paiements est d'une importance essentielle pour une banque. Une plate-forme de paiements qui fonctionne bien permet de réaliser d'autres prestations et fonctions bancaires importantes comme par exemple la gestion des liquidités et le Sanction

Handling du Credit Suisse. Un fonctionnement parfait du trafic des paiements, une modernisation et un développement constants des plate-formes sont indispensables. Ceci engendre bien sûr des investissements. Si on a à l'esprit que plus de la moitié des systèmes fonctionnent depuis plus de 20 ans et atteignent donc leurs limites, et par ailleurs ne sont pas basés sur la norme ISO 20022, on a alors de très bons arguments pour lancer les investissements nécessaires. Nous ferons donc tout pour faire avancer la mise en œuvre.

«Une migration de cette ampleur représente un défi important pour tous les acteurs.»

A propos de montant d'investissements, pourquoi parle-t-on ici d'un grand projet?

Blankenberg: Le projet est actuellement l'un des plus grands projets d'infrastructure du Credit Suisse. Ce sont des dizaines de millions de francs que nous investissons sur une période de quatre à cinq ans. Nous avons affaire à un très grand programme complexe. Nous parlons de plus de 100 interfaces avec des partenaires internes et externes. Au total ce sont plus de 150 personnes de différentes cultures représentant plus de 20 nationalités réparties à travers le monde qui sont associées à différents départements IT et Business, provenant surtout du management opérations et produits. Tout ne peut pas être développé et testé depuis la Suisse. Notre partenaire logiciel vient par exemple de Belgique. Par ailleurs, une grande partie des activités d'intégration est supporté par notre partenaire en intégration de système en Inde.

Raif: Ce grand projet comporte trois dimensions: le volume d'investissements, la complexité au niveau du contenu et de la mise en place, et le fait que ce projet d'infrastructure technique engendre de surcroît une migration clients – les clients aussi doivent adapter leurs solutions de trafic des paiements pour respecter les nouvelles normes. L'ensemble doit donc être piloté de bout-en-bout. Dans ce sens, une migration du trafic des paiements de cette ampleur représente un défi important pour tous les acteurs.

Quels sont les facteurs clés du succès pour un projet d'infrastructure d'une telle importance?

Raif: D'abord, le soutien de la direction est nécessaire. De notre point de vue, le moment était venu, et le projet a désormais la priorité stratégique dont il a besoin. Ensuite, un tel projet nécessite une équipe de spécialistes expérimentés permettant de répondre à la complexité du projet. Enfin, la stratégie, le modèle commercial et l'architecture



Biographie succincte

Lothar Raif

Lothar Raif dirige depuis 2010 le Product Management Payments & Connectivity Solutions du Credit Suisse où il est responsable des solutions de trafic des paiements pour les clients entreprise et les clients privés. Chez Credit Suisse depuis 2001, il a occupé différentes fonctions centrales de management dans le management de produit et de projet (par exemple le Controlling, Risk/Portfolio Management). Auparavant, Lothar Raif était à la Zurich Financial Services où il a occupé plusieurs fonctions (entre autres responsable du département communication/marketing central, Corporate Development et diverses fonctions en tant que cadre dirigeant). Lothar Raif représente le Credit Suisse au conseil d'administration de SIX Interbank Clearing SA (vice-président) et Swiss Euro Clearing Bank GmbH (président). Il est vice-président du Swiss Payments Council. Lothar Raif est marié et père de trois enfants.

Biographie succincte

Hendrik Blankenberg

Hendrik Blankenberg travaille depuis 2011 en tant que Business Program Manager au Credit Suisse, où il a la responsabilité du «Global Payments Program» depuis février 2013. Après avoir obtenu un diplôme d'ingénieur commercial, il a travaillé pendant dix ans chez Accenture Allemagne et Accenture Suisse avec une activité centrée sur «l'intégration de système» (axe principal «Packaged Solutions» dans l'environnement commercial). Hendrik Blankenberg est marié et père de deux enfants.

doivent être définis de manière précise. Avant de se lancer directement dans l'implémentation, il faut d'abord savoir où on va. Comme dans un tel voyage tout ne se passe pas toujours comme prévu, il est important de faire preuve de flexibilité afin de pouvoir réagir à l'imprévu.

Blankenberg: En plus de l'aspect planification, le facteur humain joue un rôle absolument central. Il est important de savoir à quelle expertise, en plus de ses propres forces, on doit faire appel. C'est-à-dire que pour un projet de cette ampleur, ayant un grand nombre de spécialistes, on doit savoir comment utiliser les expertises de manière ciblée. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de faire appel à un intégrateur système en plus du partenaire logiciel. Il est absolument nécessaire que les départements IT et business collaborent étroitement et de manière ouverte. Il est indispensable qu'un véritable esprit d'équipe règne sur l'ensemble des domaines.



Raif: Et enfin, ce qui est très important pour un programme aussi long, c'est une livraison en continu afin de motiver sa propre équipe et de maintenir l'engagement des parties prenantes. La livraison de l'ensemble du programme a donc été décomposée dans un plan d'action, ce qui signifie que des dates de livraison précises sont fixées et qu'une mise à jour aura lieu tous les six mois. Cette répartition a lieu conformément aux différentes normes du marché telles que SEPA, SIC et SWIFT. Par conséquent, dès cette

année, une livraison sous la forme d'un premier lancement productif aura lieu.

Est-ce qu'il est également possible d'identifier d'éventuels obstacles?

Raif: Bien sûr qu'il y en a. Si tous les participants au marché financier ne sont pas de la partie, c'est-à-dire s'il n'y a pas de continuité ISO 20022 entre tous les établissements de prestations financières, un tel projet ne vaut pas la peine. En effet, les avantages pour le client seraient alors moindres. Les responsables du projet sont également sollicités – la complexité impose des exigences très élevées aux participants.

Blankenberg: Une raison pour laquelle des projets peuvent s'avérer beaucoup plus chers que ce qui avait été budgété à l'origine tient au fait que les modifications qui ont lieu au cours du processus augmentent le prix des prestations convenues. C'est pourquoi le Scope-Management est extrêmement important, tout comme le soutien des parties prenantes dans la mesure où on prend des décisions réfléchies concernant l'architecture. Il est également essentiel de gérer les dépendances. Au sein de la banque, il y a d'autres projets d'infrastructure importants qui peuvent avoir une influence directe. C'est la raison pour laquelle il est primordial que des échanges aient lieu suffisamment tôt en interne.

Comme éventuel obstacle, on pourrait aussi voir le fait que les différentes fenêtres de migration des participants au marché financier n'auront pas lieu en même temps.

Raif: Etant donné les risques, il faut que la migration ait lieu par étapes. La stratégie qui consiste à ne pas migrer toutes les banques importantes au même moment a un sens: cela permet d'éviter un scénario «Big Bang». Même à l'intérieur du Credit Suisse, nous avons volontairement choisi de répartir la migration afin de pouvoir prendre des mesures de minimisation des risques. Vu le volume de nos règlements en francs suisses, nous voulons bien sûr être présents dès le début afin de pouvoir peser sur le marché et afin d'éviter que la chambre de compensation n'exploite une infrastructure sans volume. Notre but est d'avoir un rôle de précurseur et d'encourager d'autres participants au marché à commencer suffisamment tôt avec la migration et à ne pas attendre la fin de la fenêtre de migration.

Blankenberg: Concernant la migration client, nous n'allons pas migrer tous les clients en même temps à une date précise, mais nous allons plutôt augmenter les volumes progressivement sur une période définie à l'intérieur d'une fenêtre de migration. Ceci nous paraît être la bonne voie également parce que les risques sont moindres.

Raif: Ce qui reste important est qu'il y ait une échéance précise. Il faut éviter de repousser les choses trop loin. La question qui se pose est de savoir comment on motive

les «Early Adopters» qui vont migrer tôt. Là, en tant que banque, il est aussi de notre intérêt de réussir à conclure le programme et d'amener tous les participants au marché à la nouvelle norme.

Dans le processus de bout en bout de certaines opérations, il doit encore y avoir un énorme potentiel d'efficacité dans divers établissements.

Blankenberg: D'un côté nous attendons une amélioration de notre infrastructure en ce qui concerne l'efficacité des processus et le traitement des transactions. Nous avons déjà un taux STP élevé que nous souhaitons encore augmenter. D'un autre côté, nous comptons sur de nouvelles options stratégiques concernant la façon dont nous exploitons le trafic des paiements techniquement et opérationnellement.

Raif: Du côté du client, il s'agit de rester un partenaire fiable, basé sur la promesse du trafic des paiements. Avec les «Additional Optional Services», nous voulons en plus proposer au client quelque chose qui lui permette de vraiment sentir la flexibilité, comme par exemple pour l'optimisation de processus. En d'autres termes: si l'infrastructure fonctionne et le moteur tourne, c'est bien. Maintenant, la question qui se pose est de savoir si le client voyage en deuxième ou en première classe.

«Il est important de prévoir un temps de préparation pour le client.»

Des adaptations sont également nécessaires au niveau du client. Comment garantissez-vous que le trafic des paiements continue à fonctionner chez lui après le passage à ISO 20022?

Raif: Dans le cas des infrastructures notamment, des tests importants en amont aident à améliorer la qualité de la production. Cela signifie que, tout comme du côté des banques nous planifions une phase active et intense de test avec la maison de compensation, nous ferons bien sûr la même chose avec nos clients. Nous nous demandons sous quelle forme nous pouvons proposer un testing au client pour qu'il puisse ensuite effectuer la migration le plus facilement possible. Nous pouvons là nous servir de notre expérience acquise au moment du passage à IBAN, lorsque nous avons donné la possibilité au client d'améliorer la qualité de ses données. Nous avons actuellement des réflexions similaires. Est-ce que le client va nous envoyer les données dans les nouveaux formats, tels qu'il les a compris? Les a-t-il correctement interprétés? Allons-nous pouvoir lui communiquer un feedback? Seront-ils traités chez nous ou est-ce qu'ils seront rejetés? Les tests constituent donc un élément essentiel pour parvenir à la réussite. Le deuxième aspect important est qu'au niveau de la communication, nous sommes très attentifs au fait de sensibiliser le client sur ce

thème. Actuellement, ces changements ont une certaine importance en Europe, mais en Suisse la nouvelle norme ne constitue pas encore un sujet de préoccupation majeure. Nous avons par conséquent différentes phases de communication. Au cours de la première phase nous suscitons une prise de conscience sur ce thème. Dans un deuxième temps, nous expliquons au client quelles sont les nouveautés et ce qu'elles signifient pour lui. Troisièmement, nous lui disons ce qu'il doit faire. Enfin dans une quatrième phase, il s'agit de le faire réellement migrer.

Blankenberg: Il est donc important de prévoir un temps de préparation pour le client. Notre objectif est de l'associer activement au moins un an en avance s'il a besoin de faire certaines adaptations, afin qu'il ait le temps d'effectuer la mise en place.



Dans les banques, quels sont les effets d'ISO 20022 en interne?

Raif: L'introduction d'ISO 20022 n'en est encore qu'à ses débuts. Nous devons nous faire notre propre expérience. D'un côté, l'Europe l'a montré, on ne connaît pas encore précisément toutes les possibilités d'ISO 20022 dans ses modalités définitives. Cela signifie que c'est le marché qui montrera tout ce qui sera possible. Avec le trafic des paiements, nous avons un peu d'avance et nous examinons d'autres infrastructures et produits au regard de la norme ISO 20022, comme par exemple le domaine des titres. C'est donc en fait un processus

évolutif dans le cadre duquel le trafic des paiements se développe. Nous verrons si d'autres secteurs bancaires suivront et comment ils le feront.

Blankenberg: La mise en place d'ISO 2022 permet aussi de proposer une architecture orientée vers le service. Avec les nouveaux logiciels et la reconstruction partielle de l'architecture, des prestations clairement définies peuvent être proposées, appelées ou pilotées de façon centralisée, comme par exemple le système comptable de la banque. Cela réduira le nombre de systèmes et d'interfaces et simplifiera ainsi la complexité créée par le passé. Cela va aussi réduire les coûts, ce qui est clairement le but recherché: normalisation et simplification lors du traitement, taux STP élevés. Dans ce contexte, il faut évoquer le fait qu'un paiement constitue également une transaction commerciale qui doit être traitée de manière efficace.

Raif: Plus tard, un système de titres peut aussi profiter des adaptations à l'ISO 2022 dans les systèmes centraux tels qu'un système comptable ou un système de trésorerie, parce qu'on peut le construire, au niveau de l'architecture et de la logique, selon les principes que nous définissons aujourd'hui.

Cela veut dire qu'en ce qui concerne ISO 2022, d'autres secteurs vont suivre?

Raif: Credit Suisse, nous en discutons en interne et nous examinons les options. Maintenant, quand nous définissons la direction que le trafic des paiements va prendre, nous réfléchissons aux effets que cela peut avoir pour d'autres familles de produits. De façon générale, nous pensons que toute la thématique ISO représente une tendance future stratégique dans le domaine de la standardisation des données financières. Par conséquent, cette nouvelle norme sert de clé de voute.

Blankenberg: En fin de compte, il s'agit de l'architecture d'ensemble de la banque. Certaines fonctions centrales sont commandées depuis différents secteurs. Et c'est là qu'est l'objectif: que des composantes centrales soient pilotées de la même façon de tous les côtés afin de pouvoir traiter les informations correspondantes de manière efficace.

Nous entendons beaucoup parler de normalisation. Qu'en est-il de vos propres développements?

Blankenberg: Nous avons bien sûr examiné toutes les options. La première possibilité était d'utiliser l'infrastructure existante, mais il s'est avéré que cela serait très cher et trop risqué parce que celle-ci n'est pas compatible à XML.

La deuxième possibilité aurait été une solution interne, c'est-à-dire du «fait-maison», mais cela ne va pas dans le sens de la stratégie IT dans la mesure où de meilleures solutions sont proposées sur le marché. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour une troisième voie, à savoir choisir un fournisseur de logiciel.

Raif: De plus, le trafic des paiements dispose en soi d'un potentiel de différenciation très limité. C'est seulement dans les domaines où nous pouvons vraiment nous différencier, par exemple au niveau des interfaces avec les clients, que nous continuons à avoir nos propres développements. Cependant, on ne peut malheureusement pas dire que grâce à toutes les harmonisations, le monde des normes soit devenu si petit qu'il n'en reste plus qu'une ou deux. Prenons par exemple la norme SEPA: bien que l'Europe soit soi-disant normalisée, il y a par exemple différents formats locaux que les clients utilisent pour livrer et que nous, en tant que banque, nous devrions être capables de traiter. Et là des questions essentielles se posent: est-ce qu'en tant que banque, je peux le faire? Si oui, comment je passe ça dans ma machine si chaque client utilise un format différent? Et est-ce un domaine où nous proposons une individualisation à nos clients, par exemple des services de conversion pour des formats locaux venant de France et d'autres pays? On est déjà en train de mettre en place ces prestations de conversion avec des clients pilote. Un autre exemple est l'optimisation de processus chez le client. En principe, jusqu'à maintenant nous disions au client comment nous traitions et nous lui donnions un numéro de référence. Cela change avec XML. Désormais, le client a la possibilité de nous donner une référence, par exemple un code pour les paiements de salaires, à laquelle est éventuellement associé un traitement prioritaire ou peut-être aussi un message particulier signifiant que le fichier a été traité, que les paiements ont été crédités et que l'on peut disposer de l'argent. XML permet aussi l'utilisation de nouveaux services au-delà de plusieurs canaux clients. Ces services sont, par exemple, des informations immédiates de transactions via les smartphones ou bien la livraison d'un fichier à la banque de manière classique par le biais de mon interface, ou la délivrance d'autorisation par exemple à partir d'un certain montant non pas par les services bancaires en ligne mais par mobile, etc. L'interopérabilité à travers plusieurs dispositifs va se développer.

Interview:

Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing
gabriel.juri@six-group.com



La centrale d'opérations de SIX Interbank Clearing (de gauche): Sandro Corchia, Sandro Albertani, Ugur Oeztürk, Aneta Woytkowiak, Edgar von Holzen, Rolf Rickenbach, Hakki Güldür, Romina Giovannetti-Guzzo, Teresa Spadafora et Vlora Rekej.

Système de test SIC⁴ disponible

L'environnement de test pour la nouvelle génération suisse du traitement des paiements interbancaires a été mis en service avec succès pour euroSIC le 1^{er} juillet 2014. Le premier mois, plus de 2,5 millions de messages test livrés par les grands fournisseurs de logiciels interbancaires ont pu être réalisés. Il est maintenant temps que les banques participant au système euroSIC soient également de la partie.

Pour que le 16 avril 2015, la mise en service productive du nouveau système euroSIC se déroule sans incident, il faut tester, tester et encore tester. La prochaine étape dans le scénario de test est de voir si le traitement systématique des paiements fonctionne aussi bien lorsque plusieurs logiciels bancaires différents interviennent.

Banques recherchées pour tester

L'exploitant mise sur le fait que le plus grand nombre des 90 établissements participant au système euroSIC qui sont connectés via Finance IPNet soient partants pour essayer la plate-forme de test, dans la mesure où ils livrent un set de différents messages de test dans SIC⁴. Idéalement, ces tests devraient être effectués en même temps que ceux destinés à la version 2.8 de SIC prévue en novembre 2014. Ainsi, les banques assurent un traitement efficace des messages (A10, B11, etc.). Tous ceux qui sont raccordés à SIC ou euroSIC sont déjà activés pour le système de test et peuvent à tout moment essayer leurs messages SIC. Comme SIC⁴ est aussi prêt pour la nouvelle norme de messages ISO 20022, les précurseurs dans ce domaine peuvent également déjà tester les nouveaux types de messages.

Une assistance garantie

Les collaborateurs de la centrale d'opérations de SIX Interbank Clearing sont bien préparés et motivés pour guider efficacement les établissements participant à travers le nouveau monde du traitement des paiements interbancaires. Dans tous les cas, cela vaut la peine de

pouvoir s'y repérer le plus tôt possible. Les membres de l'équipe sont vos interlocuteurs pour les tests et ils sont à la disposition au 058 399 4500.

Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing
gabriel.juri@six-group.com

SIC⁴ – entrera en service en avril 2015 avec le système euroSIC. La mise en service du système SIC aura lieu un an plus tard. A partir de juillet 2015, il sera possible de passer à la nouvelle norme de messages ISO 20022 dans euroSIC et un an plus tard dans SIC. Au plus tard mi-2018, tous les établissements participant à SIC et à euroSIC auront fait le changement. L'ensemble des échanges de messages avec euroSIC et SIC se fera alors selon la norme ISO 20022 ou FIN.

Nouveaux règlements en vigueur

Le «Recueil de règles relatif au trafic des paiements suisse» qui contient, entre autres, des instructions concernant SIC et euroSIC est valable depuis le 1^{er} juin 2014. Il remplace les «Directives techniques concernant les applications des systèmes de paiement». Avec la mise en place de l'environnement de test de la nouvelle plateforme SIC⁴ pour euroSIC, le manuel de l'utilisateur SIC/euroSIC a également été remanié et renommé «Manuel RBTR suisse». En raison de la mise en service de SIC⁴, plusieurs manuels seront valables pour SIC et euroSIC entre avril 2015 et avril 2016. Entre avril 2015 et avril 2016, le manuel de l'utilisateur SIC/euroSIC sera valable uniquement pour SIC alors que ce sera le manuel RBTR suisse qui sera valable pour euroSIC à partir d'avril 2015. A partir d'avril 2016, seul le manuel RBTR suisse sera valable pour SIC et euroSIC.

Feu vert pour la migration ISO des banques

Le projet de migration dans le trafic des paiements suisse prend pour la première fois une forme concrète au niveau des banques avec l'utilisation de la norme ISO 20022 pour les paiements inter-bancaires. Tous les établissements participant aux systèmes RBTR SIC et euroSIC doivent passer à la norme ISO 20022 avant la fin du mois d'avril 2018. A partir de la mi-novembre 2014, ils peuvent s'inscrire pour une fenêtre de migration.

Conformément au programme «Migration du trafic des paiements en Suisse» (www.migration-tp.ch), à partir du 2^{ème} trimestre 2018, les schémas, les normes et les formats utilisés actuellement pour les virements ne seront plus supportés. Les 365 établissements du système SIC et 190 du système euroSIC – parmi lesquels respectivement 111 et 20 se trouvent à l'étranger – sont donc concernés par cette migration.

ISO 20022 s'impose

Ce ne sont pas seulement les instruments SEPA récemment introduits en Europe qui s'appuient sur la nouvelle norme. Celle-ci sera également valable dans les systèmes TARGET2 et TARGET2-Securities à partir de novembre 2017. Cette norme définie par ISO ainsi que les nouvelles catégories de messages et nouveaux types de messages qui en découlent constituent la base pour les définitions d'ISO 20022 dans le trafic des paiements suisse. Les règles convenues avec les organes interbancaires suisses dans les «Implementation Guidelines» – voir www.sic4.ch – sont obligatoires pour toutes les banques qui utilisent ISO 20022 dans les systèmes RBTR suisses SIC et euroSIC.

Cinq fenêtres au choix

La migration des établissements participant à SIC aura lieu par étape entre le 16 juillet 2016 et le 30 avril 2018 – les participants euroSIC peuvent migrer plus tôt. Environ une douzaine de banques doivent passer à ISO 20022 chaque mois. A partir du 17 novembre 2014, les banques doivent choisir l'une des cinq fenêtres de migration et en aviser l'exploitant des systèmes RBTR suisses. L'attribution des dates aura lieu en fonction de l'ordre d'arrivée. Les banques concernées et leurs partenaires logiciels seront intégrés dans le projet en amont. Par exemple, les thèmes, dates, procédures et solutions seront présentés aux responsables

du trafic des paiements au niveau des banques lors de réunions d'informations qui auront lieu à Genève, Lugano et Zurich entre le 4 et le 14 novembre 2014. Par ailleurs, des workshops sont prévus pour les éditeurs de logiciel.

Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing

gabriel.juri@six-group.com

L'ABC de la norme ISO 20022

La norme de messages ISO 20022 est le terme générique pour les catégories de messages et les types de messages. Les catégories de messages sont pain (Payment Initiation), pacs (Payments Clearing and Settlement) et camt (Cash Management).

Les types de messages de la catégorie pain sont par exemple utilisés de la manière suivante:

- pain.001 (pour les ordres de virement du payeur à sa banque)
- pain.002 (pour les rapports de statut de la part de la banque au client)
- pain.008 (pour les ordres de prélèvement du créancier à sa banque)

Les types de messages de la catégorie pacs:

- pacs.002 (pour les reçus de paiement dans le RBTR)
- pacs.004 (pour les retours dans le RBTR)
- pacs.008 (pour les paiements clients dans le RBTR)
- pacs.009 (pour les paiements bancaires et de systèmes tiers dans le RBTR)

Les types de messages de la catégorie camt:

- camt.052 (pour les récapitulations dans le RBTR et pour les rapports de compte de la banque au client)
- camt.053 (pour les relevés de compte de la banque au client)
- camt.054 (pour les confirmations de règlement dans le RBTR et dans le secteur banque-client)
- camt.056 (pour les demandes de retour dans le RBTR)

Plus d'informations: www.iso-payments.ch

01.07.2015	01.07.2016	18.11.2016	13.12.16	04.01.17	30.04.17	31.07.17	17.11.17	11.12.17	05.01.18	30.04.18	31.07.18	16.11.18
Migration vers ISO 20022												
	Fenêtre 1	Freeze	Fenêtre 2	Fenêtre 3	Fenêtre 4	Freeze	Fenêtre 5	Réserve				
Validation ISO 20022 dans euroSIC	Validation ISO 20022 dans SIC	Release SIC 2016	Début Freeze	Fin Freeze		Release SIC 2017	Début Freeze	Fin Freeze		Migration terminée pour les participants		Release SIC 2018

Portails de validation: supports pour la migration ISO 20022

Depuis la mi-2013, les banques et les fournisseurs de logiciel peuvent tester les messages de systèmes RBTR pour la norme ISO 20022 via le portail de validation SIC⁴. Plus de 40 000 tests ont été enregistrés pour le mois de juillet 2014.

La majorité de ces tests ont été réalisés par l'exploitant du système RBTR lui-même, SIX Interbank Clearing. Les fournisseurs de solutions de paiement Clear2Pay, Avaloq et Entris ont également largement utilisé le portail de validation SIC⁴ pour se préparer à l'utilisation cohérente de la norme ISO 20022 dans les systèmes RBTR SIC et euroSIC. Les messages les plus fréquemment testés sont pacs.008 (paiements de clients) et pacs.009 (paiements bancaires et de systèmes tiers), suivis de pacs.004 (retours), pacs.002 (reçus de paiement) et camt.008 (annulations).

Le compte à rebours a commencé

Plus les banques participant aux systèmes RBTR débutent tôt les tests des nouveaux types de messages, plus les préparatifs à la fenêtre de migration s'avèreront faciles, avant l'ouverture dans moins de dix mois (conf. article p. 10). Les définitions et règles suisses publiées dans lesdits «Implementation Guidelines» constituent la base d'application de la norme de message ISO 20022, qui remplace les normes existantes DTA/OPAE/SIC. Elles couvrent non seulement le secteur interbancaire, mais aussi l'ensemble de la chaîne de traitement des paiements – à savoir également le secteur client/banque.

Secteur client/banque

Le premier portail de validation a été mis en ligne dès novembre 2011 pour l'échange de données client/banque. Il permet aux fournisseurs de logiciels et aux banques, mais aussi aux clients entreprises, de vérifier l'exactitude de leurs messages XML mis en place. Au mois de juin 2014, la plate-forme comptait quelque 600 utilisateurs inscrits. Une cinquantaine d'entreprises (banques, fournisseurs, clients) testent chaque mois en particulier les types de messages pain.001 (ordres de virement), pain.008 (ordres de prélèvement SEPA) et pain.002 (rapports de statut), mais aussi camt.052 (rapports de compte), camt.053 (relevés de compte) et camt.054 (confirmations de règlement).

Jamais deux sans trois

Au mois d'août 2014, un troisième portail de validation a été mis en ligne pour les utilisateurs potentiels. Il s'agit là d'une plate-forme de PostFinance servant à la validation des messages interbancaires entre la Poste Suisse et les autres banques. Elle présente une structure identique à celle du portail de validation pour l'échange de données client/banque, vise les mêmes objectifs et englobe les

mêmes fonctions, toutefois ces dernières reposent sur les Implementation Guidelines de PostFinance.

Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing

gabriel.juri@six-group.com

Les trois

Afin de soutenir les solutions des fabricants de logiciels, des clients entreprises et des banques ayant vu le jour à partir des recommandations suisses relatives à ISO 20022, SIX Interbank Clearing exploite une plate-forme avec les trois portails de validation suivants:

- Portail pour les messages client/banque à l'adresse <https://validation.iso-payments.ch>.
- Portail pour les messages interbancaires avec SIC⁴ à l'adresse <https://validation.iso-payments.ch/SIC4>. Sur demande, il est possible de mettre en place un accès automatique via Application Interface (REST-AP).
- Portail pour les messages interbancaires PostFinance/banques à l'adresse <https://validation.iso-payments.ch/PF>.

Volume du portail de validation SIC⁴

- Les fournisseurs de logiciel et banques peuvent télécharger sur le portail de validation via le Web les messages générés.
- Les résultats de la validation sont mis à disposition pour consultation et chargement sous forme d'un descriptif du résultat de test (texte et HTML).
- Une différence est faite entre «erreurs» et «remarques» dans la description générée des résultats de validation. Tandis que les messages avec des «erreurs» sont généralement refusés par les systèmes RBTR, les «remarques» doivent attirer l'attention sur de possibles écarts du message validé par rapport aux recommandations des Implementation Guidelines. Les «remarques» n'entraînent pas de rejet du message.
- Mise à disposition de documents interactifs.
- Espace de chargement pour les Implementation Guidelines, schémas et exemples de messages.
- Représentation structurelle graphique simplifiée des messages testés pour le soutien aux services spécialisés.

Migration du trafic des paiements: plus qu'un simple changement de format

Les banques suisses profitent du passage à SEPA pour également réduire la diversité des normes suisses. 34 pays européens misent sur la norme ISO 20022. L'exemple du fournisseur de logiciel ABACUS, met en évidence que, quoi qu'il en soit, l'introduction de nouveaux processus et normes de messages entraîne une charge de travail significative.

Le planning du projet de 2013 à 2020 montre déjà que sa mise en place va au-delà d'une simple norme de messages. Le projet SEPA a été intégré dans le plan de développement d'ABACUS Electronic Banking dès le début de l'année 2013. Au moment de la réalisation de SEPA, ABACUS a déjà pu collecter de précieux indices pour le programme «Migration du trafic des paiements en Suisse». Lors de la mise en place, les axes prioritaires qui ont été définis sont les suivants:

- Assurance du fonctionnement du trafic des paiements – remplacement des anciens formats par XML
- Vérification et adaptation de la qualité des données de base
- Examen des processus – valeur ajoutée
- Adaptation des processus internes – Release Management

Mise en place du projet

Premièrement, le fonctionnement du trafic des paiements a dû être garanti. Les anciens formats DTA/OPAE ont été transférés vers la nouvelle structure XML. Grâce à l'architecture choisie, les caractéristiques propres à chaque pays (validation des schémas XSD) et AOS (Additional Optional Services) ont pu être facilement implémentées.

Les premiers feedbacks des tests réalisés en conditions réelles ont montré que la qualité des données de base n'était pas à la hauteur du nouveau format. Les numéros de comptes propriétaires, les définitions caduques des guichets et les données de fichiers de banques obsolètes ont dû être adaptés. Un convertisseur IBAN et l'élargissement du fichier avec le Directory SEPA de l'EPC ont été implémentés. Ce Directory comporte une liste des prestataires de paiement accessibles qui participent au SEPA. En plus du BIC, il est spécifié à quel procédé chaque banque participe (virement SEPA, prélèvement SEPA de base, prélèvement SEPA de base avec délai court ou prélèvement SEPA interentreprises). Grâce à ces informations dans les données de base, il est possible de vérifier à temps le format pour un ordre de paiement.

Au premier abord, c'est surtout l'e-banking qui semble être concerné par le changement. Cependant, d'autres applications telles que les logiciels débiteurs, créditeurs, de salaires et de traitement des commandes (nouveau bulletin de versement avec code de données) nécessitent également des adaptations. Les processus présents dans les applications doivent être examinés aux vues des nouvelles possibilités. Les nouvelles normes de messages disposent d'un contenu informatif plus important, ce qui peut procurer une valeur ajoutée au logiciel. Par exemple, les feedbacks issus du rapport de statut (pain.002) peuvent être utilisés pour améliorer et détailler davantage des messages de statut en rapport avec l'ordre de paiement.

Les responsables produits des applications concernées sont informés et invités à soutenir et à planifier les nouvelles exigences et possibilités. Comme on le voit dans le plan d'action du groupe de travail Migration TP CH, le changement aura lieu en plusieurs phases. Cela doit être pris en compte dans la planification des adaptations des logiciels mais aussi et surtout dans le Release Management. Les processus d'actions et d'informations internes (p. ex.: information clients et commerçants, newsletter) doivent correspondre au plan. De plus, il est nécessaire de tenir compte des différents stades de mise en œuvre atteints au sein des banques. Pendant la phase de migration des différents messages – celle-ci peut, d'après le plan d'action, durer plusieurs années – il doit pouvoir être possible de traiter ou de générer aussi bien les anciennes que les nouvelles normes de messages.

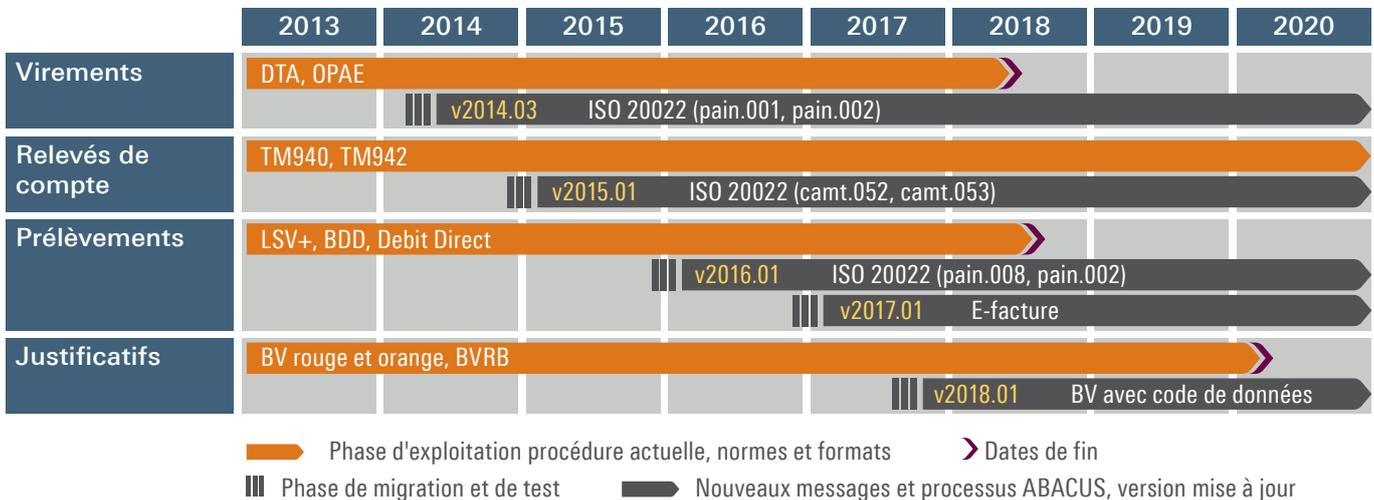
Un ordre de virement peut dès maintenant être créé avec XML (pain.001), mais le relevé de compte continuera à être traité avec SWIFT TM940 jusqu'à la mise en place du nouveau type de message camt.053. Pour le passage au nouveau bulletin de versement – la dernière étape sur la voie d'un trafic des paiements suisse orienté vers l'avenir – il doit aussi pouvoir être possible de paramétrer l'output soit sur l'ancienne soit sur la nouvelle norme.

Etat du logiciel ABACUS

Dans l'actuelle version 2014 d'ABACUS, les messages ISO 20022 qui peuvent être générés ou traités sont les suivants:

- pain.001 (ordres de virement)
- pain.002 (rapports de statut)
- pain.008 (ordres de prélèvement)

Plan d'action ABACUS: Migration du trafic des paiements en Suisse



La prochaine étape de développement pour la version 2015 d'ABACUS comprend le traitement des messages camt. L'utilisateur pourra choisir entre les messages SWIFT et les messages camt. Des transferts structurés et continus des informations de paiement sans perte de contenu constituent les avantages essentiels de camt. Ceux-ci peuvent être utilisés pour un traitement automatisé.

- camt.052: récapitulation intrajournalière (TM941/TM942)
- camt.053: relevé de compte terminé (TM940)
- camt.054: affichage détaillé des confirmations de règlement

La mise en place des autres types de messages ISO 20022 est détaillée dans le «plan d'action ABACUS: Migration du trafic des paiements en Suisse». C'est surtout le prélèvement combiné – les banques forcent l'expansion de l'e-facture, PostFinance table sur le type de messages pain.008 – qui va nécessiter des adaptations importantes. Le projet LEON [Prélèvement (Lastschrift) et E-facture Online Nouveau] est prévu pour 2016.

Résumé

Les mesures à prendre pour la migration du trafic des paiements ne doivent pas être sous-estimées. En raison de la diversité des modifications et des applications concernées, il est possible que les adaptations prennent beaucoup de temps, entraînant ainsi des coûts élevés. Il faudrait qu'une vérification du niveau de développement basée sur différents scénarios de test (plateformes de test, environnement de test productif) ait régulièrement lieu. Une collaboration étroite avec les experts spécialisés de SIX, des banques ou d'entreprises de consulting, des

contacts et des échanges d'informations réguliers constitueront le garant d'une mise en place réussie.

Thomas Köberl, ABACUS Research SA
thomas.koeberl@abacus.ch

ABACUS Research SA

ABACUS est une entreprise suisse de logiciels dirigée par ses propriétaires, ayant plus de 270 collaborateurs. Elle développe depuis plus de deux décennies des logiciels de gestion d'entreprise. ABACUS a été fondée en 1985 par des diplômés de l'Université de St. Gall et grâce à plus de 97 000 modules de logiciels vendus et plus de 41 000 clients, elle est le fournisseur suisse indépendant de logiciels de gestion d'entreprise le plus grand et le plus prospère, pour le secteur des petites et moyennes entreprises (PME).

Planning ABACUS Release

ABACUS assure la maintenance de trois générations de logiciels ERP. Le numéro principal de la version correspond à l'année de la version. Les versions sortent en début d'année et leur maintenance est ensuite assurée activement pendant 3 ans.

Corrections d'erreurs, nouvelles fonctionnalités et amélioration sont livrées en ServicePacks (adaptation importante/rare) ou Hotfix (corrections programme/selon besoin). Celles-ci sont attachées à la version de l'année sous forme numérique.

Passé le délai de 3 ans, la maintenance et le support cessent pour cette version. Il n'y a alors plus de patches ni de corrections de programmes.

Sans compte, l'exclusion sociale menace

Après SEPA, c'est maintenant le droit à un compte de base qui va être ancré dans l'UE. Le Parlement européen a adopté à une large majorité le 15 avril 2014 la directive sur la comparabilité des frais liés aux comptes de paiement, le changement de compte de paiement et l'accès à un compte de paiement assorti de prestations de base (directive sur les comptes de paiement).

La nouvelle directive vise à assurer que personne dans l'UE ne soit exclu des prestations bancaires de base. De plus une meilleure comparabilité des frais et des simplifications en cas de changement d'établissement financier doivent favoriser la concurrence. La directive sera probablement publiée au Journal officiel de l'UE d'ici septembre 2014. Ensuite, les Etats membres auront deux ans pour la mise en œuvre au niveau national.

Il s'agit tout d'abord de ce qu'on appelle Financial Inclusion. Cet anglicisme définit l'intégration de ceux qui jusqu'à maintenant étaient exclus du système financier. Des études estiment que le nombre de consommateurs ne disposant pas de compte bancaire au sein de l'UE se situe entre 30 et 68 millions. La base de données Global Financial Inclusion (Findex), un projet créé par la Bill & Melinda Gates Foundation, estime qu'en Europe et en Asie centrale seulement 55% environ de la population adulte possède un compte. Parmi les 45% restant, environ la moitié aimerait avoir un compte. Parmi les raisons, on trouve l'absence d'un revenu régulier, l'impossibilité de pouvoir justifier d'un domicile fixe, le fait d'être qualifié de non rentable par les banques ou bien encore l'insuffisance de documents. Les personnes concernées sont ainsi exclues d'importants domaines de la vie, car souvent l'accès au logement, au travail, à l'assurance, au crédit et à l'e-commerce dépend de la possession d'un compte.

Le droit à un compte de base

Dans la mesure où une initiative d'autorégulation et des recommandations émises en 2011 par la Commission européenne n'ont pas engendré les résultats escomptés, l'UE s'est vue obligée de recourir à d'autres mesures. La nouvelle directive octroie à tous les consommateurs de l'UE le droit à un compte de paiement assorti de prestations de bases, sans obligation d'être domicilié dans le pays de la banque qui gère le compte. En d'autres mots: les banques n'ont pas le droit de refuser un compte à un consommateur de l'UE, sauf si le demandeur en a déjà un dans le pays concerné, ou si les dispositions concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ne peuvent pas être respectées par l'établissement de la relation commerciale.

Le compte doit comprendre une carte de débit et un accès à l'e-banking. A l'inverse, les banques ne sont pas obligées de mettre à disposition une autorisation de découvert. Il est de la compétence de chaque Etat membre de décider si la perception de frais sur un compte de base est autorisée ou non et si tous les établissements doivent proposer un compte de base, ou seulement certains – sous réserve qu'il n'y ait pas de distorsion de la concurrence.

Comparabilité des frais

Pour améliorer la transparence et la comparabilité des frais, la directive mise sur des sites de comparaison. Les frais de tous les établissements doivent être publiés sur au moins un site Internet dans chaque Etat membre. De plus, dans un premier temps, la création d'une liste comportant les prestations les plus courantes d'un compte de paiement est nécessaire. La liste ne sera pas utilisée uniquement par les sites de comparaison. En effet, les banques seront obligées à l'avenir de

- remettre à chaque client des informations concernant les frais avant la conclusion du contrat. Ces informations devront être accessibles à tout moment sur le site internet de la banque.
- Elles devront aussi informer les clients au moins une fois par an à propos des frais facturés et
- utiliser les termes de la liste dans tous les documents contractuels et publicitaires.

Simplifications lors de changement de compte

Les simplifications lors de changement de compte doivent améliorer la concurrence. A l'intérieur d'un pays membre, il suffit désormais au client de contacter le nouvel établissement de son choix et de lui transmettre une procuration pour effectuer le changement. La nouvelle banque doit ensuite se mettre d'accord avec la banque transférante pour se charger du transfert du solde et mettre en place toutes les fonctionnalités qui existaient dans l'autre banque, y compris les éventuels ordres permanents et mandats de prélèvement. De plus, le nouvel établissement doit informer du changement de compte les tierces parties importantes telles que l'employeur, l'assurance sociale, le fournisseur d'électricité, etc. En cas de transfert entre deux pays, c'est à l'inverse la banque transférante qui est dans l'obligation de mettre à la disposition du client toutes les informations qui sont nécessaires pour ouvrir le compte dans le nouvel établissement.



Un compte pour tout le monde?

Critique de la démarche

L'UE justifie cette atteinte à la liberté contractuelle notamment en arguant du fait que l'exclusion de consommateurs en raison de leur situation financière ou de leur lieu de résidence entraîne un préjudice économique élevé. Comme le montrent les points de vue exprimés lors de la consultation publique relative à l'acte juridique, le secteur bancaire européen considère que la normalisation fragilise la diversité des produits se trouvant sur le marché. Par ailleurs, il conteste le fait qu'il existe un lien direct entre la comparabilité des frais et la mobilité des clients. L'autorégulation serait en principe suffisante. Les banques considèrent que c'est plutôt le manque de formation dans le domaine de la finance qui est responsable du fait que l'autorégulation n'atteigne pas le résultat souhaité.

Pour justifier la directive, on prend toujours l'exemple des étudiants qui, pendant leurs études, ne peuvent pas ouvrir de compte s'ils ne sont pas dans leur pays d'origine. L'UE a déjà indirectement résolu ce problème avec le règlement SEPA. En effet, grâce à SEPA, les personnes privées et les entreprises de l'UE peuvent effectuer l'ensemble des opérations de paiements en euros au sein de l'Espace économique européen avec un seul compte, et cela de façon aussi simple, efficace et sûre qu'auparavant avec les transactions nationales. La question qui se pose est donc la suivante: en quoi un étudiant a-t-il encore besoin d'un compte dans le pays où il fait ses études? Normalement, d'après le règlement SEPA, le compte du pays d'origine devrait suffire.

Johann Wucherer,
Association des banques du Liechtenstein
 johann.wucherer@bankenverband.li

Effets sur les banques suisses

Comme dans le domaine du trafic des paiements, des réglementations européennes constituent le cadre juridique pour SEPA, en cas d'éventuelles modifications la question qui se pose pour les banques participant à SEPA est de savoir si de telles modifications doivent être intégrées dans le droit suisse ou si le droit existant peut continuer à être considéré comme équivalent même sans adaptations. Cette équivalence de la réglementation suisse constitue la base d'une participation des banques à SEPA.

Actuellement, il n'existe évidemment pas, dans la législation suisse, un droit constitutionnel ou légal à disposer d'un compte de base. Dans notre pays, il y a la liberté contractuelle tant que le service public reste garanti dans son intégralité. Cette obligation est valable uniquement pour un établissement financier qui n'a donc pas le droit de refuser une relation de compte (et si des banques principalement actives sur le marché intérieur invoquent une mission de service public qu'elles doivent remplir, elles sont très proches des obligations qui découlent du service public).

Sur ce point, l'exigence d'équivalence ne devrait pas poser de problème. En ce qui concerne la comparabilité des frais, ce serait plus difficile si on devait partir du principe que seuls les sites de comparaison des frais de tous les établissements actifs dans un pays répondraient aux exigences d'équivalence et non la publication des tarifs sur les sites internet des banques. La question qui se pose est de savoir si un opérateur privé qui met à disposition les informations pertinentes (par exemple Comparis), peut remplacer une plate-forme étatique. Dans la mesure où Comparis est un opérateur neutre, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, la réponse devrait sans problèmes être affirmative. Concernant les simplifications en cas de changement de compte, le droit du mandat offre d'ores et déjà une base qui permette de tenir compte des éléments de la nouvelle directive européenne.

Dr. Renate Schwob,
 Association suisse des banquiers

Impressum

Editeur

SIX Interbank Clearing SA
Hardturmstrasse 201
CH-8021 Zurich

Commandes/Feed-Back

CLEARIT@six-group.com

Edition

Edition 60 – Septembre 2014

Paraît régulièrement, aussi en ligne sur www.CLEARIT.ch.

Tirage en allemand (1300 exemplaires) et en français (400 exemplaires) ainsi qu'en anglais (sous forme électronique sur www.CLEARIT.ch)

Conseil

Thomas Hadorn, PostFinance, Erich Schild, UBS SA, Susanne Eis, SECB, Martin Frick, SIX Interbank Clearing SA, Andreas Galle, SIX Interbank Clearing SA, André Gsponer (responsable), Enterprise Services AG, Gabriel Juri, SIX Interbank Clearing SA, Roger Mettier, Credit Suisse SA, Jean-Jacques Maillard, BCV, Stefan Michel, BNS, Johann Wucherer, Liechtensteinischer Bankenverband

Equipe de rédaction

André Gsponer, Enterprise Services AG, Andreas Galle, Gabriel Juri (responsable) et Christian Schwinghammer, SIX Interbank Clearing SA

Traductions

Français, anglais: Word + Image

Présentation

Felber, Kristofori Group, agence de publicité

Impression

Binkert Druck SA, Laufenburg

Contact

SIX Interbank Clearing SA
T +41 58 399 4747

Vous trouverez d'autres informations sur les systèmes suisses de trafic des paiements sur le site Internet www.six-interbank-clearing.com

**Avec SIX Interbank Clearing au Sibos à Boston,
29 septembre – 2 octobre 2014:**

www.six-interbank-clearing.com/Sibos

